

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA SOCIETE EUROLITEX

Toutes nos ventes sont soumises aux présentes conditions, quel que soit le mode de commande, la clause de réserve de propriété reste applicable. Les conditions d'achat ne nous sont pas opposables, sauf acceptation de notre part.

1°) FORMATION DU CONTRAT : Aucune commande ne peut être considérée comme définitive avant la confirmation de notre part.

2°) DISPONIBILITE, DELAI DE LIVRAISON, PRIX : Les prix indiqués sont susceptibles de varier en fonction des conditions existantes au jour de la livraison. Le délai de livraison précisé est donné à titre indicatif ; son non-respect ne peut en aucun cas autoriser notre client à annuler sa commande, sauf accord préalable de notre part. En aucun cas, un défaut de livraison ne peut ouvrir droit pour nos clients à des dommages et intérêts. L'exécution partielle, de la commande ne peut être refusée.

3°) CONFORMITE DES MARCHANDISES – RECLAMATIONS : Nous portons nos efforts à assurer dans la mesure du possible la conformité de la marchandise livrée par rapport aux échantillons présentés. Toutefois, l'irrégularité des colorants ne nous permet pas de consentir la garantie absolue. Aucune réclamation ne peut donc être présentée de ce chef. Aucune réclamation n'est admise quel qu'en soit le fondement, passé le délai d'une semaine franche à compter de la livraison. Aucune réclamation n'est recevable si la marchandise a fait l'objet de coupures ou de transformations depuis la livraison. Aucun retour ne peut être effectué sans notre accord préalable et écrit. Au cas où notre responsabilité serait engagée, nos obligations seraient limitées à la reprise, au remplacement ou au remboursement de la marchandise reconnue défectueuse, cela à notre seul choix et à l'exclusion de tous dommages et intérêts.

4°) EXPEDITION ET LIVRAISON : Il est impératif de débiter toute la marchandise en présence du transporteur. Dans le cas d'un dommage constaté, le faire reconnaître par le livreur, et refuser la marchandise après avoir mentionné sur le bordereau de transport les raisons de votre décision. Nous ne pouvons encourir aucune responsabilité en cas de retard de livraison ou d'avaries. Les produits qui voyagent aux risques et périls du client, quel que soit le mode de transport sont sous sa responsabilité. Dans le cas d'expédition en express à la demande du client, il sera facturé une somme forfaitaire.

5°) FACTURATION – PAIEMENT - RETARD : La date de sortie d'entrepôt des produits est à la fois la date d'émission de la facture et le point de départ de la date d'exigibilité de paiement. En cas de retard de paiement, la société EUROLITEX pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. Toute somme non payée à l'échéance prévue donnera lieu de plein droit et sans mise en demeure préalable, au paiement d'intérêts de retard au taux de 12 % au jour de la facturation. En cas de défaut de paiement, 48 heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit. La société EUROLITEX pourra demander en référé la restitution des produits, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts. La résolution frappera non seulement la commande en cause, mais aussi toutes les commandes impayées antérieures, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison et que leur paiement soit échu ou non. De même, lorsque le paiement est échelonné, le non-paiement d'une seule échéance entraînera exigibilité immédiate de la totalité de la dette sans mise en demeure. Dans tous les cas qui précèdent, les sommes qui seraient dues pour d'autres livraisons ou pour toutes autres causes, deviendront immédiatement exigibles si la société EUROLITEX n'opte pas pour la résolution des commandes correspondantes. En outre, conformément aux articles 441-6 et D. 441-5 du code de commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire. En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable de la société EUROLITEX. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie non privilégiée de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne.

6°) CAS FORTUITS ET FORCE MAJEUR : Si EUROLITEX est empêché d'exécuter l'une de ses obligations en raison d'un cas de force majeure, et en particulier la livraison dans les délais contractuellement prévus, EUROLITEX en informera le client par écrit. Lors d'un évènement de force majeure les obligations d'EUROLITEX seront suspendues pendant toute la durée de celui-ci. Sont notamment considérés comme cas de force majeure les grèves totales ou partielles, toutes les catastrophes naturelles, la pénurie de matières premières, les fermetures administratives en raison de pandémie, les guerres et actes de terrorisme.

7°) CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE : Toutes nos ventes sont conclues avec réserve de propriété. En conséquence le transfert à l'acheteur de la propriété des marchandises vendues est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix (Lois du 12/05/1980 – 25/01/1985 – 12/05/1990). En cas de remise d'un chèque, le paiement ne sera confirmé qu'au moment de l'encaissement effectif. Les risques sont mis à la charge de l'acheteur dès la délivrance des marchandises vendues sous réserve de propriété. Il devra en assurer à ses frais, risques et périls, la conservation et l'entretien. Il sera responsable des dommages causés dès la livraison de la marchandise. Les marchandises sont insaisissables et l'acheteur devra le préciser à l'égard de toute personne quelle qu'elle soit, diligentant une procédure de saisie. En outre, l'acheteur devra informer le vendeur dès qu'il aura connaissance d'une telle procédure. Jusqu'à complet paiement du prix, les marchandises ne pourront être revendues, transformées ou incorporées sans l'accord préalable du vendeur. L'acheteur ne pourra, sans autorisation du vendeur, procéder au déplacement des marchandises vendues en dehors des locaux habituels d'installation ou de stockage. A défaut de paiement à la date d'exigibilité de toutes sommes dues en vertu du contrat de vente, le vendeur pourra alors, à son choix, soit exiger par simple lettre recommandée la restitution des biens au frais de l'acheteur jusqu'à l'exécution par ce dernier de la totalité de ses engagements, soit résilier de plein droit le présent contrat, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

8°) RESERVE DE PROPRIETE INTELLECTUELLE : Notre société reste propriétaire de tous les modèles qu'elle crée et qu'elle dessine.

9°) CLAUSE RESOLUTOIRE ET EXPRESSE : A) Si le client ne respecte pas ses obligations de contrat avec Eurolitex, celle-ci peut suspendre de plein droit et sans mise en demeure ses propres obligations. Il suffit pour Eurolitex de faire connaître sa volonté par lettre recommandée. B) Dans le cas où Eurolitex ne demande pas l'exécution forcée, les parties conviennent qu'en cas de résolution, l'indemnité est calculée à 50 % de la valeur facturée ou comptée en faveur de Eurolitex.

10°) GARANTIE : Les produits vendus sont couverts par la garantie légale des vices cachés au sens de l'article 1641 du Code Civil. Ledit article dispose « Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus ».

11°) LIMITATION DE RESPONSABILITE : En aucun cas, la responsabilité d'EUROLITEX ne pourra être engagée pour tout dommage qui ne résulterait pas d'un manquement d'EUROLITEX à l'une de ses obligations.

12°) LIEU DE JURIDICTION : En cas de litige, les tribunaux de Paris sont seuls compétents, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

13°) PROTECTION DES DONNEES : Les informations demandées lors de la commande sont nécessaires au traitement de la demande et à l'exécution du contrat de vente tel que le suivi des commandes, l'envoi des factures, la communication par mail et téléphonique. Le responsable de ce traitement est EUROLITEX, qui ne transmettra pas les données personnelles à des tiers sauf pour les besoins relatifs à l'exécution de la commande, et notamment aux transporteurs qui assurent la livraison. Conformément au RGPD vous disposez du droit de demander l'accès à vos données à caractère personnel ainsi que leur rectification, leur effacement, la limitation du traitement, le droit de s'opposer au traitement ou le droit à la portabilité des données.

Ces droits s'exercent auprès d'EUROLITEX à l'adresse suivante : 9 rue des cours neuves 77135 PONTCARRE – FRANCE ou eurolitex@eurolitex.fr

EUROLITEX, 9 rue des Cours Neuves 77135 Pontcarré – 01 60 17 95 27 – eurolitex@eurolitex.fr

SAS au capital de 100 000 € - R.C.S Melun 331 181 891 - Siret 331 181 891 00044 - APE 4641Z - Numéro de TVA FR 02 331 181 891